



**SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Commissaires de Justice Associés**

**Louis-Victor LOGER
Commissaire de justice**

3 rue de l'Assemblée Nationale
B.P. 465
78004 VERSAILLES CEDEX
01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

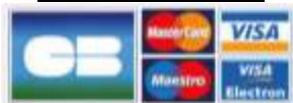
**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



GESTIONNAIRE DU

Emol DOSSIER	51,58
SCT S. CLAISE	7,67
01.39.50.55.51-----	
Email : hy@orange.fr	7,25
Tva 20,00%	11,85
REF. A RAPPELER :	3,64
2408475 - CS-----	
T.T.C. 27/05/2024	74,74

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

VIREMENT :

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731
V64
Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC



SIGNIFICATION DE PIÈCES

L'AN **DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE** ET LE **VINGT-QUATRE MAI**

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux

À :

COMMUNE DU MESNIL ST DENIS

1 rue Henri HUSSON
78322 LE MESNIL ST DENIS pris en la personne de son Maire, Monsieur Christophe BUHOT
Où étant et parlant à comme il est dit dans le procès-verbal de signification joint

À LA DEMANDE DE :

L'Association LE MESNIL AU COEUR Son Président dont le siège est 51 rue Jean RACINE
78120 LE MESNIL SAINT DENIS
Élisant domicile en mon Etude

JE VOUS SIGNIFIE ET LAISSE COPIE :

Du procès-verbal de constat dressé, à sa demande, par acte de mon ministère en date du 13 mai 2024.

Qu'afin d'éviter tout litige ultérieur il a décidé de le porter à votre connaissance par acte d'Huissier.

Dont Acte



SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Commissaires de Justice Associés

Louis-Victor LOGER
Commissaire de justice

3 rue de l'Assemblée Nationale
 B.P. 465
 78004 VERSAILLES CEDEX
 01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

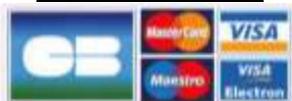
**ACTE
 D'HUISSIER
 DE
 JUSTICE**



GESTIONNAIRE DU
 DOSSIER
 S. CLAISE
 01.39.50.55.51
 Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :
2408475 - CS
27/05/2024

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

VIREMENT :

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731
 V64
 Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC



**SIGNIFICATION DE L'ACTE A TIERS PRESENT AU
 DOMICILE**

le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre

Pour **COMMUNE DU MESNIL ST DENIS 1 rue Henri HUSSON 78322 LE MESNIL ST DENIS CEDEX,**

Dans le respect des règles de distanciation physique et d'hygiène des mains, porteur d'un masque et me conformant aux protocoles sanitaires mis en place dans les lieux, n'ayant pu, lors de mon passage, avoir de précisions suffisantes sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte.

Le domicile étant certain ainsi qu'il résulte des vérifications suivantes :
 ✓ L'adresse est confirmée par la personne rencontrée sur place.

Circonstances rendant impossible la signification à personne :

L'acte a été délivré par Clerc Assermenté à Mme MEJECASE Géraldine, secrétaire ainsi déclaré(e) présent(e) au domicile qui a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte, enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre mon sceau apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour au domicile.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale comporte 20 feuilles sur l'original et 20 feuilles sur la copie,
 Les mentions relatives à la signification sont visées par le Commissaire de Justice.

Cout définitif de l'acte :

COUT DE L'ACTE	
Emolument	51,58
SCT	7,67

H.T.	59,25
Tva 20,00%	11,85
Timbres	3,64

Coût de l'acte	74,74

Me CLAISE Commissaire de Justice Associé

